

tion des lois qui gouvernent cette industrie, et de tout ce qui se rapporte à la production du lait, et à la fabrication et à l'écoulement des produits laitiers — beurres et fromages. Au nombre des entreprises lancées par ce service au cours de ces dernières années se trouvent la création de beurreries dans l'Ouest Canadien, — beurreries remises aujourd'hui aux soins des administrations provinciales ; la maturation du fromage au frais ; le contrôle des rendements individuels des vaches laitières, vaste entreprise qui groupe aujourd'hui 52 associations sous la tutelle du gouvernement.

Le service des fruits a pour mission principale l'application de la loi sur les marques des fruits. Il emploie dans ce but un nombreux personnel d'inspecteurs. Il compile un rapport mensuel sur l'état de la récolte des fruits et donne des renseignements sur les marchés, les méthodes d'écoulement et d'emballage, etc.

Le service de l'extension des marchés s'efforce de développer le commerce des produits agricoles de toute nature, et d'assurer leur transport en bon état. De nombreux inspecteurs attachés à ce service surveillent les services de wagons glacières et le chargement des produits à Montréal, ainsi que le déchargeement de ces mêmes produits dans les ports anglais. *Le service de la réfrigération* s'occupe des entrepôts frigorifiques, des chambres froides de beurreries et des wagons glacières.

LE BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL VÉTÉRINAIRE ET DE L'INDUSTRIE ANIMALE. — Ces deux bureaux sont placés sous la direction du Dr J. G. Rutherford. Ils comptent trois services très importants : l'hygiène du bétail, l'industrie animale et l'inspection des produits alimentaires. Le premier service a pour mission de prévenir les maladies contagieuses du bétail. Il fait inspecter les animaux qui entrent au pays ou qui en sortent, ainsi que les troupeaux du pays, et fait abattre les sujets atteints de maladies contagieuses. *Le service de l'industrie animale* s'occupe de la diffusion des renseignements utiles à l'élevage des bestiaux. *Le service de l'inspection des produits alimentaires*, nouvellement créé, se charge de l'inspection au point de vue sanitaire, des animaux amenés aux maisons de salaison. Il fait aussi inspecter les produits mis en boîtes et en conserves.

Le bureau du Commissaire des graines de semences veille à la pureté de ces dernières et à l'application de la loi qui les concerne. Un grand nombre d'échantillons de graines de semences provenant de toutes les parties du pays sont analysés dans un laboratoire spécial attaché à ce bureau.